

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif pour le prélèvement et l'analyse de présence de HAP réalisé par le LERMAB est fixé selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du LERMAB et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 10 novembre 2016



Pierre MUTZENHARDT

N° de devis		Recherche	☐	Prestation	☒	Formation	☐
Durée :		mois	du		au		
Intitulé du devis/Projet/formation:		Prélèvement et analyse de présence de HAP					
Court descriptif	selon norme NFX 43 329						
Fiche élaborée par :		Yann Rogaume					
Composante de Référence:		LERMAB		Pôle ou Collegium		EMPP	
Responsable scientifique :		Yann Rogaume					
Directeur de la composante :		Philippe Gerardin					
Initiateur du devis :		Yann Rogaume					

COÛTS DIRECTS

1) Frais de personnel						
Personnels permanents rémunérés sur budget Etablissement (à compléter obligatoirement)						
Nom - Prénom	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	salaire horaire	nombre d'heures	MONTANT total
	INGENIEUR DE RECHERCHE RF	86 622,13	1607	53,90	3	161,71 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
						161,71 €
Personnels recrutés spécialement sur le contrat						
Nom - Prénom	Grade/Fonction	#N/A	Obligation horaire / an	salaire horaire	nombre d'heures	MONTANT total
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
		0,00	1607	0,00	0	0,00 €
COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL RECRUTE SUR CONTRAT (A)						0,00 €
COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL (B)						161,71 €
2) Dépenses directes spécifiques HT (hors frais de personnel)						
Dépenses directes générées par l'exécution du contrat						
Frais de mission						50,00 €
Achat de petits matériels						20,00 €
Consommables, produits						0,00 €
Services extérieurs sous-traités (heures de calculs, consultation bases de données)						150,00 €
Prestations spécifiques						0,00 €
Gratification de stagiaires						0,00 €
Autres dépenses						0,00 €
						220,00 €
Coût d'utilisation du matériel						
Nom du matériel / Date d'achat	Prix d'acquisition (€ HT)	Durée d'amortissement (année)	Potentiel annuel d'utilisation (heures)	Durée d'utilisation (heures)	MONTANT	
Preleveur isocinétique	15000	10	600	2	5,00 €	
		10	1 607		0,00 €	
						5,00 €
Maintenance du matériel utilisé						
Nom du matériel	n° du contrat de maintenance	date du contrat de maintenance	coût annuel du contrat de maintenance	nb de jours d'utilisation	MONTANT	
			0 €	0	0,00 €	
					0,00 €	
						0,00 €
COÛT TOTAL DES DEPENSES DIRECTES SPECIFIQUES HORS SALAIRES (C)						225,00 €
TOTAL DES COÛTS DIRECTS (D)						386,71 €

COÛTS INDIRECTS	Taux d'environnement global (approuvé par le CA du XX/10/2016) valable uniquement en 2016	68,00%
	TOTAL DES COÛTS INDIRECTS	109,96 €

COÛT COMPLET	496,67 €
*** Marge ***	1%
Montant du devis HT	500,00 €
Montant de la contribution générale 10% 2016	50,00 €
Frais portés en central (frais d'environnement + salaires central)	276,67 €
Somme qui revient au laboratoire	450,00 €